

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	1 - Mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME)		
	la définition par la direction générale d'une politique environnementale pour l'installation La planification, l'élaboration et la mise en œuvre des procédures qui doivent porter attention aux points suivants : - structure et responsabilité - formation et compétences - communication - implication des employés - documentation - efficacité des contrôles et des procédés - programme de maintenance - prévention et préparation des interventions dans le domaine de la sécurité - maintien de la conformité avec la réglementation environnementale	Politique environnementale définie par la Direction. Programme de management définissant l'ensemble des actions à mener au cours de l'année. Système de management avec fiche de poste et organigramme qui définit les rôles et responsabilités et assure la veille réglementaire, la communication interne, l'implication et la formation du personnel, la maîtrise de la documentation, la maîtrise opérationnelle et la préparation aux situations d'urgence. Contrôle de la performance sur les actions pouvant avoir un impact environnemental. Traitement des non-conformités avec actions correctives et préventives. Maîtrise des enregistrements et réalisation d'audits. Données consolidées dans GERE Engagement vers la Certification ISO 14001 et ISO 9001 du site	MTD en place
	La vérification des performances et prendre les actions correctives en portant une attention particulière à : - surveillance des mesures - actions préventives et correctives - mise à jour des enregistrements - réalisation d'audits internes		
	La revue de direction		
	L'examen et la validation du système de gestion et la procédure d'audit interne par un organisme certificateur ou par un vérificateur extérieur externe au SME		
	L'établissement et la publication régulière (si possible avec une validation externe) d'un état des lieux faisant apparaître les aspects environnementaux significatifs de l'installation. L'évolution dans le temps doit pouvoir être établie ainsi que la comparaison avec des références en vigueur dans le secteur		
	La mise en œuvre et l'adhésion à un système volontaire reconnu internationalement tel que le système EMAS ou la norme ISO 14000		
	La prise en compte de la mise à l'arrêt et du déclassement de l'installation dès sa conception.		
	Une réflexion sur la mise au point de technologies plus propres que celles mises en œuvres.		
	Réaliser régulièrement une évaluation comparative sectorielle en incluant l'évaluation des performances énergétiques, le choix des matières premières, les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau et la production de déchets.		
	2- Descriptif complet des activités menées dans l'installation (sur le site)		
	Ce descriptif (voir paragraphe 4.1.2.7 Fourniture de renseignements détaillés sur les activités à mettre en œuvre) est une aide pour évaluer les propositions des opérateurs et les opportunités d'améliorations. Il est partie intégrante de l'autorisation d'exploitation. Il doit comprendre en particulier :		
	Une description des méthodes de traitement des déchets et des procédures mises en place par l'installation ;	cf. procédures d'exploitation	MTD en place
Un schéma des flux de matière, et de l'instrumentation (diagramme PID, ...);			
Le détail des réactions chimiques avec leur cinétique et les bilans énergétiques ;			
La philosophie du système de contrôle et façon dont il intègre les données de surveillance de l'environnement ;	mise en place d'une surveillance des rejets dans le milieu naturel, mise en place de piézomètres, bilan initial des sols	MTD en place	
La gestion des process lors de fonctionnement en mode dégradé, lors des phases de démarrage et d'arrêt ;	procédures en cours de rédaction	MTD en cours	
Les manuels d'instructions ;			

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	Le journal opérationnel dans lequel seront consignés toutes les informations relatives à l'exploitation de l'installation ;	mise en place journal d'exploitation	MTD en place
	Le bilan annuel des activités du site.	mise en place des registres des déchets entrée/sortie et réalisation d'un bilan annuel des activités du site	MTD en place
3 - Procédures de gestion interne			
	Ces procédures de gestion interne doivent couvrir les domaines de la maintenance, de la formation, de la santé, de la sécurité et des risques à l'égard de l'environnement.	La gestion du système de management HSE et de la maintenance des matériels sont réalisés sur un logiciel informatique (WINLASSIE) commun aux entités du groupe.	MTD en place
4- Liens avec les producteurs/détenteurs de déchets			
	Entretien des liens privilégiés avec les producteurs/détenteurs des déchets afin que les sites producteurs des déchets mettent en œuvre des mesures pour que les déchets aient les propriétés requises pour le bon déroulement de leur traitement.	L'entretien des liens privilégiés avec les producteurs/détenteurs de déchets est assuré par le service commercial. De plus en cas d'incident lors d'une arrivée d'un déchet le service commercial suit la procédure (ex non conformité CAP) en informant le client.	MTD en place
5- Qualification / formation			
	Disposer d'un effectif possédant les qualités et qualifications professionnelles requises. Assurer la formation du personnel aux tâches qui devront être effectuées.	Parcours d'intégration interne pour les nouveaux arrivants plan de formation annuel	MTD en place

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
DECHETS ENTRANTS	6- Connaissance du déchet entrant		
	Avoir une connaissance concrète des déchets entrants	La connaissance des déchets entrants est basée sur les informations fournies par le producteur (FID, fds) et sur les analyses sur l'échantillon préalable. Ces informations permettent de valider que le déchet est en adéquation avec les filières de traitement et l'arrêté préfectoral	MTD en place
	7- Mettre en œuvre une procédure d'acceptation préalable		
	Cette procédure doit inclure au moins les points suivants :	L'acceptation des déchets fait également l'objet d'une procédure interne. Exploitation et vérification des informations du producteur (fds, fid) Evaluation destinée à déterminer si les déchets peuvent être acceptés. En cas d'acceptation un n° de CAP spécifique est édité et transmis au producteur. Les codes déchets sont vérifiés lors de l'acceptation préalable	MTD en place
	La réalisation d'essais sur les déchets en fonction du traitement prévu ;		
	Vérification que toutes les informations relatives à la nature des procédés ayant produit le déchet ont été transmises.		
	Un système permettant de fournir et d'analyser un ou plusieurs échantillons représentatifs. Ces échantillons proviennent du détenteur actuel du déchet.		
	Vérification des informations transmises lors de l'acceptation préalable, en particulier : coordonnées du détenteur ou du producteur (personne à contacter) et description adéquate du déchet (composition et caractère dangereux/non dangereux)		
	Vérification que le code du déchet est en accord avec le catalogue européen des déchets.		
	Identifier le traitement adapté pour toutes les typologies de déchets que l'installation est susceptible de recevoir.		
	8- Mettre en œuvre une procédure d'acceptation des déchets		
	Cette procédure doit comporter au moins les points suivants :	La procédure d'admission est définie et écrite	MTD en place
	Un système clair permettant à l'opérateur d'accepter les déchets dans la station d'accueil uniquement si une méthode de traitement et une filière de gestion en sortie de traitement ont été déterminées.		
	Existences de mesures, entièrement décrites, pour la prise en charge des déchets acceptables arrivant dans l'installation.		
	Les critères de refus des déchets sont clairs et sans ambiguïté. Ils permettent aussi de rapporter toutes les informations relatives aux non conformités lors des livraisons.		
	Un système permettant de déterminer la quantité maximale de déchets pouvant être stockée dans l'installation		
	Inspection visuelle des déchets entrants pour vérifier leur conformité avec la description reçue lors de la phase d'acceptation préalable.		
9- Mettre en œuvre des procédures d'échantillonnage adaptées aux déchets entrants et au conditionnement de ceux-ci lors de leur livraison			
Ces procédures peuvent comporter les éléments suivants :	Chaque conditionnement fait l'objet d'une procédure adaptée : les échantillonnages des citernes sont réalisés par le chauffeur à son arrivée et les déchets en futs/conteneur sont échantillonnés par les techniciens du site. Ces méthodes d'échantillonnage adaptées assurent que l'échantillon soit représentatif. Celles-ci sont décrites dans les différentes procédures et instructions de travail du site.	MTD en place	
Baser l'échantillonnage sur une approche de gestion du risque : type de déchets (dangereux/non dangereux), connaissance du producteur/détenteur du déchet			
Contrôler la conformité portant sur les paramètres clefs qui seront déterminés, a minima, en relation avec la connaissance des propriétés du déchet.			
Enregistrer toutes les matières constituant les déchets			
Avoir des procédures adaptées au conditionnement des déchets : vrac, conteneurs, petits conditionnements...			
Connaître le détail du plan d'échantillonnage des déchets dans les fûts au sein d'un stockage.			
Prélever les échantillons avant l'acceptation.			
Tenir, au niveau de l'installation, un registre où seront consignés le plan d'échantillonnage de chaque livraison et la justification des options retenues.			
Un système pour déterminer et enregistrer les informations suivantes :			Les échantillons sont prélevés dès l'arrivée sur le site par les chauffeurs ou les techniciens. Une fois l'échantillon moyen analysé et conforme, le produit est accepté et peut être déchargé.

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - emplacement souhaitable pour les points de prise d'échantillons, - capacité du contenant sur lequel porte la prise d'échantillon (et nombre de fûts si cela est pertinent), - nombre d'échantillons - conditions opérationnelles lors de l'échantillonnage 	<p>Les registres et informations concernant les analyses sont gérés par le personnel du laboratoire.</p> <p>Chaque produit est analysé, les informations d'analyses sont ensuite inscrites dans le registre des analyses à réception</p>	
	<p>Un système garantissant que chaque échantillon prélevé est analysé</p> <p>En cas de températures ambiantes basses, un stockage temporaire peut être nécessaire afin de permettre un échantillonnage après dégel.</p>	<p>Le laboratoire est équipé de stockage temporaire adapté à chaque échantillon.</p>	
	<p>10- Disposer d'une installation de réception répondant au moins aux critères suivants :</p>		
	<p>Disposer d'un laboratoire pour analyser tous les échantillons au rythme requis par l'application des MTD. Un système d'assurance qualité, des méthodes de contrôle qualité et conserver les enregistrements sont nécessaires.</p>	<p>Un laboratoire est implanté sur le site et réalise l'ensemble des analyses nécessaires. Les camions en attente d'acceptation sont stationnés sur une zone de réception temporaire à l'entrée du site. En cas de refus, le camion est généralement placé en quarantaine dans une zone dédiée à cet effet. Cette zone se trouve à distance suffisante des installations afin d'éviter tout risque et accident.</p>	<p>MTD en place</p>
	<p>Disposer d'une zone permettant le stockage des déchets en attente d'acceptation dans l'installation et de procédures de gestion des déchets non acceptés.</p>	<p>On trouvera dans le système du SMI, une procédure décrivant les modalités en cas de refus. Celle-ci précise les personnes à contacter à savoir le producteur et le transporteur du déchet. La procédure prévoit également d'informer la DREAL.</p>	
	<p>Disposer de procédures claires pour la gestion des déchets pour lesquels l'inspection ou les analyses prouvent qu'ils ne sont pas conformes aux critères d'acceptation dans l'installation ou au descriptif de la procédure d'acceptation préalable.</p>	<p>Les déchets sont envoyés vers les aires de déchargement uniquement après acceptation du déchet.</p>	
	<p>Ne déplacer les déchets vers la zone de stockage qu'une fois la procédure d'acceptation terminée.</p>	<p>Les différentes zones de chargement/ déchargement seront signalées et identifiées de manière claire sur le site. Un dispositif de fléchage permettra de diriger les différents déchets dans leur zone de déchargement appropriée.</p>	
	<p>Identifier les zones d'inspection, d'échantillonnage et de déchargement sur le plan du site.</p>	<p>Le site sera entièrement sur dalle béton. Ce dispositif d'étanchéité du site garantit la protection des sols et des eaux souterraines vis-à-vis des activités et permet la récupération et le traitement des eaux souillées d'infiltration.</p>	
	<p>Disposer d'un système permettant de s'assurer que le personnel impliqué dans les opérations de l'installation possède les qualifications adaptées et que sa formation est adéquate et régulièrement mise à jour.</p>	<p>Le site possède une procédure relative aux formations du personnel dès leur accueil au sein du site. L'accueil du nouvel embauché est réalisé avant la prise de poste.</p>	
	<p>Dans le cadre du système assurant la traçabilité, chaque contenant doit se voir attribuer une référence unique. Celle-ci devra comporter au moins la date d'arrivée sur le site et un code correspondant à la typologie du déchet.</p>	<p>A chaque déchet arrivant sur le site sera attribué un numéro d'enregistrement composé de la date d'arrivée et une codification liée à la filière de traitement du déchet, assurant ainsi sa traçabilité. L'arrivée est également enregistrée informatiquement et sur le registre des entrées déchets et le tableau de suivi journalier.</p>	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
DECHETS SORTANTS	11- Connaissance du déchet sortant		
	Procéder à l'analyse des déchets sortants en focalisant celle-ci sur les paramètres d'intérêt pour l'installation qui accueillera ces déchets.	Le laboratoire interne vérifie la conformité des déchets expédiés.	MTD en place

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires	
SYSTÈME DE GESTION	12- Disposer d'un système garantissant la traçabilité des déchets			
	Description des traitements par des schémas de principe et des bilans massiques.			
	Traçabilité tout au long des étapes opérationnelles (acceptation préalable, acceptation, traitement....)			
	L'enregistrement et le référencement des informations relatives aux déchets (caractéristiques, origine...) doivent être accessibles à tout moment. Une référence unique doit être attribuée à tout déchet, elle doit permettre de localiser un déchet à tout moment dans l'installation.	Les bilans massiques sont repris par les registres déchets, le logiciel de facturation, et le bilan d'activités annuel.		
	Le système assurant la traçabilité est associé à une base de données qui permet de rendre accessible à tout moment les informations suivantes : - l'identifiant unique ; - la date d'arrivée sur le site - les coordonnées du producteur et de tous les détenteurs précédents ; - les résultats des analyses des phases d'acceptation préalable et d'acceptation ; - la taille et le type de conditionnement ; - la filière de traitement prévue ; - l'enregistrement précis de la nature et de la quantité du déchet présent sur le site, incluant la description des risques associés à la localisation du déchet sur le site ; - le positionnement du déchet dans la filière de traitement prévue.	Les déchets entrants acceptés préalablement via la procédure d'acceptation préalable sont enregistrés à la réception dans un tableau de suivi journalier et le registre déchets. Le système de traçabilité est géré par le responsable d'exploitation. Chaque déchet conditionné en emballage est correctement identifié et étiqueté dès son arrivée sur le site. Les déplacements des fûts et autres contenants ne sont effectués qu'après validation des responsables.		MTD en place
	Le déplacement des fûts et autres contenants de déchets ne doit être réalisé que sur instruction d'un responsable compétent, en s'assurant que le système de traçabilité est mis à jour en conséquence.			
	13- Mélange/assemblage de déchets			
	Disposer de règles précises pour le mélange ou l'assemblage de déchets.	Les déchets pouvant être regroupés sur site sont : les déchets qui auront la même filière d'élimination - les déchets qui ne sont ni acides, ni basiques - les déchets compatibles entre eux (un test de compatibilité est réalisé) - les déchets non toxiques et non spécifiques Les règles de classification et de mélange établies par le site (comportant des tests de compatibilité) garantissent la sécurité des opérations de regroupement avant traitement.		MTD en place
	14- Avoir des procédures pour vérifier la compatibilité des déchets et assurer leur séparation/ségrégation lorsque cela s'avère nécessaire			
	Celles-ci doivent comprendre les points suivants : Conservé les enregistrements relatifs aux essais réalisés y compris les informations relatives à toute réaction pouvant avoir un impact sur la sécurité (réactions exothermiques, émission de gaz ou augmentation de pression...) Gestion des conteneurs de déchets en fonction de la dangerosité des déchets. Pas de mélange de produits incompatibles. Stockage des conteneurs de déchets incompatibles sur des aires séparées	Les analyses réalisées par le laboratoire sur l'échantillon préalable, dans le cadre de la procédure d'acceptation préalable, puis sur les échantillons de chaque livraison dans le cadre de la procédure de contrôle à la réception, permettent de s'assurer que chaque déchet est apte à être traité dans la bonne filière. Selon les résultats de ces analyses réalisées sur les échantillons, les déchets sont dépotés ou déchargés au niveau des postes de déchargement associés à chaque filière de traitement.		MTD en place
Amélioration de l'efficacité				
15- Rechercher l'amélioration de l'efficacité des traitements	la mesure de l'efficacité de traitement est relevée quotidiennement. Un écart d'efficacité fait immédiatement l'objet d'une action corrective.		MTD en place	
Plan de gestion des accidents				
16- Elaborer un plan structuré de gestion des accidents	La gestion des accidents se matérialise par le plan de gestion interne tenu à jour. Ce dernier précise les schémas d'alerte ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité en cas d'accident. L'étude de danger, l'analyse environnementale et l'analyse des risques alimentent les consignes de sécurité par des instructions de travail, modes opératoires et autres procédures.		MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	Registre des modifications		
	17- Mettre en place un registre des incidents, des quasi-accident, des accidents et des modifications des procédures	enregistrement des accidents/ incidents/ situations dangereuses via un logiciel dédié au management HSE.	MTD en place
	Plan de gestion des bruits/vibrations		
	18- Avoir un plan de gestion des bruits et vibrations intégrés dans le SME	campagne de mesure acoustique sur les équipements réalisée en 2014. Celle ci a démontré la présence d'une zone à risques où le niveau sonore est > 80 dB. Le port des protections auditives est obligatoire dans cette zone de travail. Les mesures de bruit en limite de propriété, réalisées en 2011, en zone émergente réglementée, sont inférieures à 70 dB. L'analyse des risques sera réévaluée lorsque les équipements pouvant générer des vibrations (centrifugeuse) seront installés. le plan d'actions associé permettra d'éviter que le personnel soit exposé à des vibrations majeures.	MTD en place
	Mise à l'arrêt/déclassement		
	19- Prendre en considération la mise à l'arrêt et le déclassement de l'installation dès sa conception. Pour les installations existantes ou si des problèmes associés au déclassement ont été identifiés, mettre en place un programme visant à minimiser ces problèmes	Dès la conception de ses unités, le site tient compte de l'impact environnemental potentiel de leur démantèlement. Le site a été conçu de manière entièrement étanche limitant ainsi les pollutions du sol et du sous-sol. Les bâtiments et autres éléments sont facilement démontables.	MTD en place

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
GESTION DES UTILITES ET DES MATIERES PREMIERES	Réduction de la consommation et de la production d'énergie		
	20- Réduire la consommation et la production d'énergie (y compris l'exportation) pour chaque type de source (électricité, gaz, combustibles traditionnels, déchets...)	Les consommations électrique et de gaz du site seront suivies mensuellement. L'installation projetée de l'unité de traitement biologique va permettre de diminuer la consommation d'électricité (moins consommatrice que le traitement par osmose inverse) et réduire la quantité de déchets (diminution de la quantité de concentrats d'osmose). Déshydratation sur centrifugeuse, afin de diminuer la quantité de boues de traitement physico-chimiques et biologiques (procédé traitement des eaux)	MTD en place à l'issue du projet
	21- Améliorer en permanence l'efficacité énergétique de l'installation		
	Cette amélioration peut être obtenue grâce à :		
	L'élaboration d'un plan d'efficacité énergétique qui estime les coûts et bénéfices des différentes options en matière d'énergie	L'amélioration de la performance énergétique est en lien avec la politique du site. Tout nouveau projet fait l'objet d'une évaluation de l'efficacité énergétique et les choix sont toujours orientés dans le sens de la réduction de la consommation d'énergie. La consommation d'énergie spécifique par tonne de déchets traités sera un des indicateurs de performance du SME, à mettre en place.	MTD en place
	L'utilisation de techniques qui permettent de réduire la consommation d'énergie de, de ce fait, les émissions associées.		
	La définition et le calcul d'indicateurs de consommation d'énergie spécifique par tonne de déchets traités pour l'activité de l'installation.		
	21- Evaluation des consommations		
22- Procéder à une évaluation comparative (par exemple annuelle) de la consommation de matières premières	consommation négligeable de matières premières - Suivi mensuel des consommations de réactifs chimiques et autres consommables.	MTD en place	
Substitution			
23- Explorer les possibilités d'utilisation de déchets en substitution de certaines matières premières.	les eaux glycolées valorisées sur le site pourront être utilisées comme substrats carbonés pour le bon fonctionnement du traitement biologique, en substitution de matières premières (type urée) les eaux de rejets du site sont réemployées pour le rinçage des citernes, le nettoyage du site et la préparation des eaux glycolées, dilution polymère et nettoyage des équipements	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
STOCKAGE ET MANUTENTION	24- Mettre en œuvre les techniques suivantes, relatives au stockage		
	Positionner les aires de stockage : - loin des cours d'eau et des périmètres sensibles ; - de manière à éliminer ou minimiser les doubles manipulations des déchets dans le périmètre de l'installation	le site ne sera pas implantée dans une zone de protection particulière	MTD en place
	S'assurer que l'infrastructure de drainage de l'aire de stockage peut contenir tout écoulement contaminé et que les produits de drainage provenant de zones où des déchets incompatibles sont entreposés ne peuvent entrer en contact ;	Les cuves de stockage seront installées sur les rétentions en béton, respectant les capacités de rétention de 50% de la capacité globale. Les produits incompatibles chimiquement seront stockés dans des rétentions séparées	MTD en place
	Utiliser une zone dédiée pour trier et reconditionner les déchets chimiques douteux en (très) petits conditionnements. Ces déchets sont triés en fonction de leurs propriétés de danger et des problèmes d'incompatibilité potentiels.	sans objet	
	Manipuler les produits odorants dans des conteneurs entièrement fermés ou munis d'évents permettant la réduction des émissions. Les stocker dans des bâtiments fermés reliés à un système de traitement de l'air ;	sans objet	
	S'assurer que toutes les connexions entre les cuves peuvent être fermées par des vannes. Les tuyauteries de trop plein doivent aboutir dans un système de drainage confiné (cuvette de rétention ou autre cuve)	les connexions entre les cuves peuvent être fermées par des vannes existantes. Le trop plein s'évacue dans les rétentions.	MTD en place
	Prévoir des mesures pour limiter la hauteur de boue et la formation de mousse dans les réservoirs de liquides.	toutes les cuves sont équipées d'une vanne de purge en point bas utilisation d'un anti-mousse si nécessaire	MTD en place
	Lorsque des émissions de composés volatils peuvent se produire, équiper les réservoirs et les cuves avec des systèmes de réduction des émissions adaptés aux déchets stockés. Les réservoirs et les cuves doivent aussi être équipés de jauges de niveau et de système d'alarme robustes et régulièrement entretenus .	Les principales cuves sont équipées de jauges de niveau. Les autres seront équipées lors des travaux. Un traitement par charbon actif sera installé sur les cuves susceptibles d'émettre des COV	MTD en place
	Stocker les déchets organiques liquides à bas point éclair sous atmosphère d'azote pour les maintenir inertes. Chaque réservoir est placé dans une cuvette de rétention étanche. Les effluents gazeux sont collectés et traités.	sans objet, déchet interdit sur le site.	
	Cuves		
	25- Toutes les cuves contenant des liquides dont la fuite pourrait (décantation, stockage....) être préjudiciable à l'environnement doivent être munies de dispositifs de rétention imperméables et résistant aux déchets stockés.	Toutes les cuves aériennes sont dans des rétentions adaptées. Les cuves de stockages aériennes sont en acier, ainsi que les canalisations. La rétention est équipée d'un puisard avec pompe immergée, déclenchée sur commande manuelle pour purge si besoin.	MTD en place
	26- Marquage des canalisations et réservoirs, appliquer les techniques suivantes		
Marquer clairement toutes les cuves au regard de leur contenu et de leur capacité et appliquer un identifiant unique.	Les cuves seront identifiées : contenu et capacité	MTD en place	
S'assurer que le marquage fait la distinction entre : - eaux résiduaires et eaux du procédé ; - combustibles liquides et vapeurs ; et qu'il indique la direction des flux ;	la direction des flux sera indiquée sur les tuyauteries	MTD en place	
Conserver des enregistrements pour tous les réservoirs contenant : - leur identifiant unique - leur modèle avec notamment les matériaux de fabrication, les calendriers d'inspection et de maintenance, les résultats des inspections, les raccordements, les types de déchets pouvant y être stockés...	enregistrement des opérations de maintenance dans le registre d'exploitation	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	Accumulation de déchets		
	27- Prendre les mesures adéquates pour éviter les problèmes engendrés par l'accumulation de déchets	sans objet : le stockage des déchets sur le site est lié aux capacités de stockage en cuve.	
	28- Manutention des déchets, mettre en œuvre les techniques suivantes		
	Disposer de système et de procédures permettant de s'assurer que les déchets sont transportés en toute sécurité vers les stockages appropriés.	protocole de sécurité (chargement / déchargement des marchandises) pour l'ensemble des transporteurs livrant sur le site.	MTD en place
	Disposer d'un système de gestion des chargements/ déchargements des déchets dans l'installation qui prennent en compte les risques inhérents à ces opérations ;	la réglementation impose un contrôle visuel vers l'évent de cuve aérienne lors du dépotage. Les opérations de chargement / déchargement des cuves sont réalisées sous la surveillance du chauffeur et du technicien d'exploitation	MTD en place
	S'assurer de la présence d'une personne qualifiée sur le site détenteur des déchets lors de la prise en charge de déchets chimiques douteux en petits conditionnements, les déchets anciens, les déchets d'origine incertaine ou mal définie. Cette personne assurera le classement en fonction des substances et le conditionnement en conteneurs adaptés.	formation du personnel aux risques chimiques et à la gestion des déchet dangereux	MTD en place
	S'assurer qu'il n'est pas fait usage de tuyaux, de vannes ou de raccords endommagés.	vérification visuelle périodique	MTD en place
	Recueillir les gaz s'échappant des réservoirs lors de la manipulation de déchets liquides	sans objet	
	Décharger les déchets solides et les boues dans les zones fermées et équipées d'un système d'extraction et de traitement d'air lorsque les déchets manipulés sont susceptibles d'engendrer des émissions de composés volatils.	sans objet	
	Utiliser un système pour avoir l'assurance que les regroupements tiennent compte des règles de comptabilité.	identification des cuves + test de compatibilité réalisé avant chaque dépotage	MTD en place
	Regroupement ou mélanges		
	29- S'assurer que les regroupements ou mélanges de déchets conditionnés ne sont réalisés que sur ordre et surveillance et qu'il est effectué par du personnel entraîné	les regroupements de déchets sont réalisés par les techniciens du site, sur ordre du responsable d'exploitation, uniquement	MTD en place
	Ségrégation		
	30- S'assurer que, pendant le stockage, la ségrégation dictée par les règles d'incompatibilité est effective.	surveillance du responsable d'exploitation	MTD en place
	31- Manutention des déchets en fût ou en conteneurs, mettre en œuvre les techniques suivantes		
	Stockage des fûts ou des conteneurs avec leur couvercle. Les zones de stockage couvertes doivent pouvoir être ventilées.	sans objet	
	Disposer d'aires de stockage facilement accessibles, dont la surface est suffisante et protégées de la chaleur et de la lumière directe pour l'entreposage des substances réputées sensibles à la chaleur, à la lumière ou à l'eau.	sans objet	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
AUTRES TECHNIQUES COURANTES	Déchets susceptibles d'engendrer des émissions dans l'atmosphère		
	32- Pour des déchets susceptibles d'engendrer des émissions dans l'atmosphère, procéder au broyage, déchiquetage ou criblage dans les zones équipées de systèmes de captage d'air reliés à des équipements de traitement et de réduction des émissions.	sans objet	
	Substances inflammables/très volatiles		
	33- Pour les fûts et les conteneurs contenant des substances inflammables ou très volatiles, procéder au broyage, déchiquetage ou criblage dans un espace clos sous atmosphère inerte afin d'éviter le risque d'inflammation. L'atmosphère inerte doit être traitée.	sans objet	
	34- Réaliser les étapes de lavage en prenant en compte les points suivants		
	Identifier les substances présentes dans les éléments à laver	sans objet	
Transférer les produits de lavage vers un stockage adéquat et les traiter de la même manière que les déchets dont ils sont issus	eaux de lavage recueillies dans la fosse de dépotage et évacuées vers une cuve de stockage des eaux industrielles à traiter, sur le site (réseau fermé)	MTD en place	
Utiliser les eaux résiduaires traitées pour le lavage à la place de l'eau du réseau	utilisation des eaux de rejets du site pour le rinçage des citernes/camions	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
TRAITEMENT DES EMISSIONS DANS L'AIR	35- Restreindre l'utilisation de réservoirs, de cuves et de fosses à ciel ouvert		
	Pour ce faire, mettre en œuvre les mesures suivantes :	sans objet	
	Pour les stockages de déchets pouvant générer des émissions dans l'air poussières, odeurs, COV ...) interdire les purges directes ou les rejets directs dans l'air en reliant tous les événements à des systèmes de captage et de traitement.		
	Conservier les déchets et les matières premières sous couvercle ou dans des conditionnements étanches.		
	Raccorder le ciel des réservoirs de liquides stockés à un système de captage et de traitement.		
	Système totalement fermé		
	36- Utiliser un système totalement fermé doté d'extraction ou maintenu en dépression.	toutes les cuves chauffées sont maintenues en dépression et dotées d'un extraction	MTD en place
	Dimensionnement du système d'extraction/traitement		
	37- Disposer d'un système d'extraction dont le dimensionnement permet de prendre en compte les réservoirs d'entreposage, les zones de prétraitement, les réservoirs en mélange / réactions et les zones de filtres presse ou disposer de systèmes séparés pour le traitement des gaz provenant de certains réservoirs spécifiques (filtres à charbon actif pour les réservoirs contenant des déchets contaminés par des solvants).	toutes les cuves d'hydrocarbures produits finis seront équipées de charbon actif	MTD en place
	Utilisation et entretien des équipements de traitement		
	38- Utiliser et entretenir correctement les équipements de traitement des effluents, y compris pour la manipulation et l'élimination des résidus des unités d'épuration/lavage.	Les équipements sont fréquemment contrôlés et une intervention est déclenchée si nécessaire.	MTD en place
	Epuration		
	39- Mettre en place un système d'épuration pour les gaz inorganiques sur les points de rejets. Installer des épurateurs secondaires si les effluents sont incompatibles avec les autres flux ou si ils sont trop concentrés pour l'épurateur principal.	sans objet	
40- Disposer de procédures pour la détection et la réparation des fuites			
Utiliser des matériaux adaptés pour les canalisations et les stockages	les cuves de stockages aériennes sont en acier, ainsi que les canalisations. La rétention est équipée d'un puisard avec pompe immergée, déclenchée sur commande manuelle pour purge si besoin.	MTD en place	
Surveiller attentivement les produits qui peuvent facilement donner lieu à des fuites (produits corrosifs)	La mise en place d'activités d'entretien, de maintenance, de surveillance et de contrôle permet d'anticiper les phénomènes de fuite sur les canalisations et les contenants. La surveillance directe des vannes et pompes présentes au sein du site est effectuée visuellement. A noter que la surveillance et le contrôle fait partie d'une part des exigences réglementaires pour un certain nombre d'équipements .	MTD en place	
Réduction des émissions			
41- Réduire les émissions dans l'air	pas d'émissions de COV dans l'atmosphère (contrôle annuel)	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
GESTION DES EAUX RESIDUAIRES	42- Réduire la consommation et la contamination de l'eau en appliquant les techniques suivantes		
	Etanchéification du site et mise en place de dispositifs de rétention au niveau des stockages ;	toutes les cuves de stockage sont sur rétention étanche. Les produits chimiques sont stockés dans une armoire de stockage sur rétention.	MTD en place
	Contrôles périodiques des réservoirs et des fosses en portant une attention particulière aux installations enterrées ;	inspection visuelle régulière permettra de vérifier la présence de produits au niveau des rétentions	MTD en place
	Séparation des flux d'eaux en fonction de leur charge en polluants ;	séparation des réseaux pour les eaux usées / eaux pluviales / eaux de rejets	MTD en place
	Mise en place d'un bassin de collecte de sécurité ;	un bassin de collecte des eaux incendie est présent sur le site. Sa capacité sera augmenté à 210 m3.	MTD en place
	Réalisation d'audit de gestion de l'eau avec comme objectif la réduction de la consommation et de la prévention de la contamination de l'eau	consommation d'eau négligeable et conforme à l'arrêté préfectoral actuel	MTD en place
	Séparation des eaux de pluie des eaux de procédés.	Les eaux pluviales seront acheminées vers une bassin d'orage. Les eaux de rejets sont rejetées en Loire, via le canal de rejet dans une canalisation différente des eaux pluviales.	MTD en place
	Vérification de la qualité des effluents		
	43- Disposer de procédure pour s'assurer que la qualité des effluents est conforme aux spécifications du traitement sur site ou aux critères de rejets	mise en place d'une auto surveillance des rejets par le laboratoire interne, conformément à l'arrêté préfectoral et contrôle par laboratoire externe tous les trimestres.	MTD en place
	By-pass des installations de traitement		
	44- Eviter que les effluents court-circuitent (by-pass) les installations de traitement	Les effluents sont collectés et traités séparément.	MTD en place
	Collecte des eaux de pluie		
	45- Collecter les eaux de pluie tombant sur les zones de traitement avec les eaux de lavage des réservoirs, les déversements accidentels, les eaux de lavage des fûts....	les eaux de pluie ruisselant sur le site rejoignent le réseau d'eaux pluviales. Fermeture possible des réseaux pour collecte des eaux de déversement accidentel ou extinction incendie dans bassin de rétention de 210 m3. Les eaux de lavage des citernes sont collectées et dirigées vers les cuves de déchets à traiter du site.	MTD en place
	Séparation des réseaux		
	46- Séparer les réseaux de collecte des eaux potentiellement fortement contaminées de ceux des eaux qui le sont moins.	Description des systèmes de collecte d'eau	MTD en place
	Dalle de la zone de traitement		
	47- Disposer d'une dalle entièrement bétonnée couvrant la totalité de la zone de traitement. La pente de la dalle doit permettre l'écoulement des liquides vers un réseau de collecte interne qui s'écoule dans des bassins de stockage ou des collecteurs. Leur déversement des bassins ou collecteur dans un égout nécessite la mise en place d'un système de surveillance automatique qui peut commander l'arrêt de l'écoulement	Le site est totalement étanche et dispose d'une pente permettant l'écoulement des eaux ou déversements accidentels vers le bassin de rétention de 210 m3. Les eaux de toitures sont dirigées vers le bassin d'orage. Les bassins et les rejets sont surveillés quotidiennement.	MTD en place
	Bassin dédié pour les eaux de pluie		
	48- Recueillir les eaux de pluie dans un bassin dédié pour y effectuer des contrôles et le cas échéant un traitement en vue d'une utilisation dans l'installation.	Les eaux de pluie des différentes zones seront acheminées dans un bassin d'orage, puis traitées via un séparateur (norme NFS88) avant rejet dans le milieu naturel.	MTD en place
	Réemploi des eaux résiduaires		
49- Favoriser le réemploi des eaux résiduaires et l'utilisation de l'eau de pluie dans l'installation.	Réemploi des eaux traitées pour le nettoyage des citernes et la préparation des eaux glycolées valorisées.	MTD en place	
Contrôle de la qualité des eaux			
50- Avoir un système permettant le contrôle de la qualité des eaux et des boues rejetées. Effectuer quotidiennement des contrôles du système de gestion des effluents et tenir un journal de tous les contrôles effectués.	Le rejet des eaux traitées est suivi quotidiennement par un automate qui prélève et analyse en continu certains paramètres. le laboratoire effectue un prélèvement sur chaque bâchée et analyse les paramètres imposés par l'AP.	MTD en place	
Substances dangereuses dans les eaux résiduaires			
51- Identifier les eaux résiduaires susceptibles d'être contaminées par des substances dangereuses.	Les eaux résiduaires susceptibles de contenir des composés dangereux sont analysées, collectées séparément et envoyées dans des filières de traitement dédiées. La recherche des polluants a fait également partie des campagnes RSDE réalisées sur le site.	MTD en place	
Séparer les flux d'eaux résiduaires précédemment identifiés sur le site et les traiter spécifiquement sur site ou hors site.			

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	Techniques de traitement supplémentaires		
	52- En dernier lieu, après avoir appliqué la MTD n°42, choisir et mettre en œuvre les techniques de traitement appropriées à chaque type d'eau résiduaire.	Le process actuel permet de traiter tout type d'eau résiduaire non-conforme aux prescriptions imposées par l'AP de l'installation. En cas de non-conformité ou de déversement accidentel, les effluents seront renvoyés vers le process jusqu'à ce que les normes soient respectées.	MTD en place
	Améliorer la fiabilité des contrôles et de la dépollution		
	53- Mettre en place des mesures visant à améliorer la fiabilité des contrôles et des techniques performantes de dépollution.	le site a souhaité mettre en place un le traitement final biologique, qui permet un meilleur abattement de la DCO soluble des effluents.	MTD en place
	Evaluation du devenir des constituants de l'effluent		
	54- Identifier les principaux constituants de l'effluent traité (y compris les constituants de la DCO) puis faire une évaluation du devenir de ces produits chimiques dans l'environnement.	Des analyses sont systématiquement effectuées par le laboratoire sur tous les déchets entrants et effluents sortants.	MTD en place
	Rejet des eaux résiduaires		
	55- Ne rejeter les eaux résiduaires qu'une fois tous les traitements réalisés et les contrôles finaux effectués.	Les eaux traitées sont stockées en cuves tampon avant rejet, afin d'être analysées. Si les résultats d'analyses sont non-conformes aux prescriptions de rejet, les effluents sont renvoyés systématiquement vers le traitement approprié.	MTD en place
	Réduction des rejets		
	56- Réduire les rejets dans l'eau	l'efficacité du traitement final des eaux par traitement biologique permet d'améliorer la qualité des eaux rejetées.	MTD en place

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
Gestion des résidus générés par les procédés de traitement	57- Disposer d'un plan de gestion des résidus au sein du SME comportant au moins les techniques suivantes :		
	Techniques de base de gestion interne	le traitement des déchets issu du traitement des effluents est géré par consultation annuelle de plusieurs centres de traitement disposant des arrêtés préfectoraux adéquats.	MTD en place
	Evaluation comparative interne		
	Conditionnements réutilisables		
	58- Favoriser l'utilisation de conditionnements réutilisables (fûts, conteneurs, conteneurs IBC, palettes...)	Le site a mis en place avec son fournisseur, les livraisons des réactifs chimiques en IBC consignés, afin de réduire le nombre d'emballages mis au rebut.	MTD en place
	Réemploi des fûts		
	59- Réemployer les fûts en bon état et si leur état ne le permet pas, les envoyer vers un traitement adéquat.	Les emballages vides en bon état sont envoyés en rénovation ou réutilisés sur site.	MTD en place
	Inventaire des déchets		
60- Conserver un inventaire des déchets présents dans l'installation en utilisant les enregistrements relatifs aux quantités de déchets acceptés sur le site et à la qualité des déchets traités.	Le site tient à jour un registre des déchets entrants et sortants incluant l'inventaire des déchets présents sur le site et la quantité de déchets reçue et sortie comme prévu dans son AP d'autorisation d'exploiter.	MTD en place	
Réutilisation des résidus			
61- Réutiliser les résidus d'un traitement comme matière première pour un autre traitement	Le procédé de traitement des hydrocarbures permettra de générer des combustibles de substitution et des hydrocarbures/ huiles pour recyclage.	MTD en place	
CONTAMINATION DES SOLS	Maintenance des surfaces		
	62- Planifier et assurer la maintenance des surfaces des zones opérationnelles, y compris l'application des mesures prises pour prévenir ou réparer rapidement les fuites et les déversements.	L'ensemble du site est construit sur une dalle béton étanche. Le radier a été construit en légère pente, avec des caniveaux de récupération, et des puisards afin de nettoyer l'ensemble des zones opérationnelles. Les effluents liquides sont récupérés au niveau des bassins de collecte.	MTD en place
	Veiller ensuite à ce que l'entretien des systèmes de drainage et d'autres structures en sous-sol soit réalisé	nettoyage hebdomadaire des zones de travail et entretien périodique des séparateurs	MTD en place
	Dalle et système de drainage		
	63- Utiliser une dalle imperméable et un système de drainage à l'intérieur du site.	idem	MTD en place
64 - Réduire la surface de l'installation et minimiser l'utilisation de canalisations de cuves souterraines	absence de cuve enterrée sur le site	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES DECHETS	65 - Stockage		
	Pour les déchets émettant des odeurs faibles, utiliser des portes automatiques à déplacement rapide conjointement à un dispositif de collecte et de traitement d'air approprié induisant une dépression dans le local	sans objet	
	Pour les déchets dégagant des odeurs fortes, utiliser des trémies d'alimentation fermées avec un sas d'entrée pour l'entrée des véhicules dans le local.	sans objet	
	Installer une enceinte englobant la zone des trémies d'alimentation et l'équiper d'un système de collecte et de traitement des gaz	sans objet	
	Préparation de la charge		
	66- Adapter la charge de déchets admissible et le mode de préparation (séparation des éléments indésirables) au type de procédé biologique mis en œuvre.	les effluents aqueux sont filtrés avant traitement sur la station physico-chimique, puis passage dans l'unité de traitement biologique.	MTD en place
	67- Digestion anaérobie		
	Recherche une intégration poussée du procédé et de la gestion de l'eau	sans objet	
	Recycler le plus d'eau possible dans le réacteur	sans objet	
	Faire fonctionner le réacteur en conditions thermophiles	sans objet	
	Mesurer les concentrations en COT, DCO, N, P, et Cl dans les flux entrants et sortants du réacteur	sans objet	
	Maximiser la production de biogaz	sans objet	
	68- Qualité du biogaz		
	Objectif. Réduire les émissions dans l'atmosphère (poussières, NOx, SOx, CO, H2S et COV) lorsque le biogaz est utilisé comme combustible. Voir paragraphe 4.2.6. dont tableau 4.16 (Valeurs d'émission obtenues avec l'utilisation de bons moteurs et des techniques de réductions - non MTD).		
	Epuration du biogaz sur des sels de fer pour réduire la concentration en H2S.	sans objet	
	Utiliser des techniques de réduction des NO, telles que la réduction catalytique sélective (SCR).	sans objet	
	Utiliser une unité d'oxydation pour réduire les émissions d'oxyde de carbone et d'hydrocarbures	sans objet	
	Utiliser un filtre à charbon actif.	sans objet	
	69 - traitement mécano biologiques	sans objet	
	70 - réduire les émissions des traitement mécano-biologiques	sans objet	
	Réduction des émissions dans l'eau		
71- Ramener les émissions dans l'eau aux niveaux mentionnés dans le MTD n°56. Réduire, en outre, les rejets dans l'eau en azote total, ammoniac, nitrates et nitrites.	respect des valeurs limites d'émission prescrites dans l'arrêté préfectoral	MTD en place	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
Traitement physico-chimiques des eaux résiduaires	72- Réacteurs physico-chimiques		
	Appliquer les techniques suivantes aux réacteurs physico-chimiques :		
	Définir clairement les objectifs et la chimie des réactions mise en œuvre pour chaque étape du procédé physico-chimique.	les étapes sont les suivantes : précipitation / coagulation / floculation	MTD en place
	Evaluer chaque nouveau jeu de réactions et les mélanges de déchets à l'échelle du laboratoire avant de procéder au traitement de l'installation	Echantillonnage systématique des déchets réceptionnés et test en laboratoire avant dépotage (Jar test ...)	MTD en place
	Concevoir spécifiquement et utiliser les réacteurs de façon à correspondre à l'usage prévu	Equipement adapté à l'usage	MTD en place
	Confiner les réacteurs et vérifier que la mise à l'air se fait par l'intermédiaire d'un système d'épuration et de réduction des émissions	sans objet	MTD en place
	Surveiller les réactions afin de vérifier qu'elles se déroulent normalement vers le résultat prévu	surveillance automatique et visuelle par technicien de traitement. Régulation automatisée du process.	MTD en place
	Eviter les mélanges de flux de déchet contenant à la fois des métaux et des agents complexants.	pas de présence d'agents complexants dans les eaux à traiter.	MTD en place
	Autres paramètres clés		
	73- En complément des paramètres génériques identifiées pour le rejet des eaux résiduaires (MTD n°56), d'autres paramètres clés pour la mise en œuvre des traitements physico-chimiques doivent être identifiés.	sans objet	
	74- Procédés de neutralisation, appliquer les techniques suivantes:		
	S'assurer que les méthodes habituelles de mesure sont utilisées	Méthodes appliquées selon mode opératoire défini et suivi régulier des appareils de contrôle	MTD en place
	Stocker séparément les eaux résiduaires neutralisées	Stockage tampon séparé à chaque étape de traitement	MTD en place
	Procéder aux contrôles finaux des eaux résiduaires neutralisées après un temps de repos suffisant.	contrôle en continu des effluents, dans le cadre de l'auto surveillance	MTD en place
	75- Précipitation des métaux, appliquer les techniques suivantes :		
	Il est possible d'atteindre un rendement d'extraction des métaux de 95 % (non MTD). Voir paragraphe 4.3.1.4. (précipitation des métaux) et tableau 3.48 (plage des valeurs de précipitation pour divers métaux).		
	Ajuster le pH à la valeur correspondant au minimum de solubilité des métaux à précipiter	neutralisation des effluents selon mode opératoire du site	MTD en place
	Eviter l'introduction d'agents complexants, de chromates ou de cyanures dans le réacteur de précipitation	sans objet	
	Eviter l'introduction dans le procédé de matières organiques pouvant interférer avec les réactions de précipitation	pas d'introduction de composés organiques dans le process (hormis le floculant)	MTD en place
	Clarifier les résidus du traitement par décantation ou par l'utilisation d'autres équipements de déshydratation	Les effluents à traiter sont décantés en cuve puis filtrés au cours du traitement sur filtre à sable et filtre à charbon actif. Les boues sont déshydratées par centrifugation.	MTD en place
	En présence d'agents complexants, utiliser la précipitation par les sulfures	sans objet	
	76- Procédés de rupture des émulsions, appliquer les techniques suivantes		
	Rechercher la présence des cyanures dans les émissions devant subir un traitement de rupture. En présence de cyanure l'émulsion doit, en premier lieu, subir un traitement spécial.	seules les huiles solubles (sans cyanure) subiront un passage d'émulsion	MTD en place
Faire des essais de simulation au laboratoire	les essais en laboratoire seront systématiquement réalisés sur le déchet, avant traitement	MTD en place	
77- Procédés d'oxydo/réduction, appliquer les techniques suivantes :			
Réduire les émissions dans l'atmosphère lors des réactions d'oxydoréductions	Réaction strictement stœchiométrique, réalisée à température ambiante. Pas d'émission dans l'atmosphère.		
Mettre en place des mesures de sécurité et des détecteurs de gaz	Le personnel est équipé de détecteur 4 gaz.		

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
	78- Eaux résiduaires contenant des cyanures, appliquer les techniques suivantes :		
	Détruire les cyanures par oxydation	sans objet	
	Ajouter de la soude caustique pour éviter la baisse du pH	sans objet	
	Eviter le mélange de déchets contenant des cyanures avec des produits acides	sans objet	
	Contrôler l'avancement de la réaction en mesurant le potentiel redox	sans objet	
	79- Eaux résiduaires contenant des composés du chrome hexavalent, appliquer les techniques suivantes		
	Eviter de mélanger des déchets contenant des nitrites avec d'autres déchets	limite d'acceptation de déchet contenant du chrome hexavalent fixée à 1 ppm , par le centre de traitement	MTD en place
	Réduire le chrome hexavalent en chrome trivalent		
	Faire précipiter le chrome trivalent	technique de précipitation à la soude mise en place	
	80- Eaux résiduaires contenant des nitrites, appliquer les techniques suivantes		
	Eviter de mélanger des déchets contenant des nitrites avec d'autres déchets	sans objet	
	Surveiller et éviter les émissions de vapeurs nitreuses lors du traitement des nitrites par oxydation/acidification	sans objet	
	81- Eaux résiduaires contenant de l'ammoniac, appliquer les techniques suivantes		
	Utiliser un stripping à l'air dans un système à deux colonnes et un épurateur humide en milieu acide	sans objet	
	Récupération de l'ammoniac au niveau des laveurs	sans objet	
	Eliminer l'ammoniac extrait de la phase gazeuse par un lavage à l'acide sulfurique pour produire du sulfate d'ammonium	sans objet	
	Etendre le contrôle des concentrations en ammoniac aux conduits d'extraction et aux zones des filtres presses afin de prendre en compte les émissions provenant des secteurs filtration et déshydratation	chaque exploitant est équipé d'un détecteur portable 4 gaz (dont l'ammoniac)	MTD en place
	Système de captage et de traitement		
	82- Raccorder l'espace libre au dessus des appareils de filtration et de déshydratation à un système de captage et de traitement	sans objet	
	Agents de floculation		
	83- Ajouter des réactifs de floculation aux boues et aux eaux résiduaires à traiter afin d'accélérer la sédimentation et de faciliter la déshydratation ultérieure	Les boues issues du traitement sont floculées par agent de floculation puis déshydratées sur centrifugeuse	MTD en place
	Nettoyage des appareils de criblage		
	84- Procéder à un nettoyage rapide et à un nettoyage à la vapeur ou à l'eau sous pression des ouvertures des appareils de criblage.	sans objet	

Domaine	Description	Dispositions mises en place sur le site	Commentaires
Elaboration de combustibles à partir de déchets	Généralités		
	117- Essayer d'entretenir un lien privilégié avec l'utilisateur du combustible préparé à partir de déchets afin, d'assurer un transfert correct des connaissances relatives à la composition de ce combustible	respect du cahier des charges du repreneur du combustible de substitution. Fourniture des bulletins d'analyses du combustible préparé.	MTD en place
	118- disposer d'un système d'assurance qualité pour garantir les caractéristiques du combustible préparé à partir de déchets	la société ARETZIA est dans un démarche de certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001	MTD en place
	119- fabriquer différents types de combustibles à partir de déchets en fonction de différentes applications, du type de four et du type de déchets utilisé pour la fabrication du combustible	les combustibles répondront au cahier de charges des différentes applications, notamment en terme de teneur en eau, viscosité et matière sèche	MTD en place
	120- lors de la production de combustibles à partir de déchets dangereux, utiliser un traitement aux charbons actif pour les eaux faiblement contaminées et un traitement thermique pour les eaux fortement contaminées.	les eaux résiduelles issues du procédé "hydrocarbures" seront traitées sur le procédé de traitement des eaux du site, afin d'assurer la qualité des rejets aqueux	MTD en place
	121 - lors de la production de combustibles à partir de déchets dangereux, pour des considérations de sécurité, s'assurer que les règles concernant les risques électrostatiques et d'inflammabilité sont correctement appliquées	les hydrocarbures acceptés et traités sur le site auront un point éclair supérieur à 60°C. Les installations de chargement/déchargement du procédé "hydrocarbures" seront reliées à la terre par les liaisons équipotentielles.	MTD en place
	déchets solides non dangereux	non concerné	
	déchets solides dangereux	non concerné	
	déchets liquides		
	129 - utiliser des échangeurs de chaleurs indirects lorsque le chauffage du combustible est nécessaire	les cuves chauffées des hydrocarbures seront réchauffées à l'aide d'échangeur indirect	MTD en place
130 - adapter la concentration en matières solides en suspension pour garantir l'homogénéité du combustible solides	la séparation des phases solides et liquides sera réalisée à l'aide d'une centrifugeuse verticale. La teneur en matières en suspension est un point essentiel de notre cahier de charges	MTD en place	